

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, sauf erreur, aucune mesure n'a été encore prise pour doter les postes en questions. Mais je ne doute pas ceux qui sont chargés de recruter du personnel ne fassent en sorte d'embaucher davantage d'autochtones et qu'ils ne prennent aussi des mesures pour que des autochtones aient voix au chapitre en matière d'embauche pour les postes qui les concernent. Nous comprenons d'autant mieux la question du député qu'elle nous préoccupe autant que lui et nous avons bon espoir d'y apporter une solution satisfaisante.

\* \* \*

### LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES BÉNÉFICES QUE PROCURERAIT AUX CHEMINS DE FER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le projet de loi que le ministre a l'intention de présenter, va-t-il attribuer les bénéfices du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau entièrement aux chemins de fer?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, j'ai laissé entendre hier et dans les jours qui ont précédé que le gouvernement était à examiner la question du mode de paiement. Mon honorable ami se rappellera que, dans ma déclaration du 1<sup>er</sup> février, j'ai parlé d'un partage moitié-moitié entre les chemins de fer et les producteurs. Le gouvernement est en train de réexaminer cette formule et je devrais être en mesure très bientôt d'annoncer le résultat de cette étude.

LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES TARIFS POUR LES AGRICULTEURS

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, si tous les bénéfices du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau doivent aller aux chemins de fer et que ceux-ci ont le pouvoir de hausser le tarif pour tous les produits agricoles, où les agriculteurs trouveront-ils l'argent pour payer ces énormes hausses de tarif? J'estime qu'il faudrait tenir compte de cela.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je ne suis pas sûr de bien saisir l'objet de la question. Tout ce que je puis dire, c'est que lorsque le projet de loi sera présenté, il fera l'objet d'un débat approfondi en deuxième lecture; ensuite, il sera renvoyé au comité, puis reviendra en troisième lecture. Nous nous efforcerons de répondre à toutes les questions qui ont été posées jusqu'à maintenant. Ce qui arrive évidemment, et je l'ai dit très franchement, c'est que beaucoup de personnes n'approuvent pas le mode de paiement aux producteurs. Nous analyserons la question et nous convoquerons des psychanalystes, des économistes et des sociologues pour nous aider à comprendre ce genre de réaction.

### Questions orales

#### LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME RELAIS—LE REFUS DE RÉEMBAUCHER LES ANCIENS EMPLOYÉS

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, la question que je pose au ministre de la Défense nationale porte sur la réponse qu'il a donnée l'autre jour à une question du député de Victoria. C'était au sujet de l'embauche de travailleurs dans le cadre du programme RELAIS pour remplacer des employés du ministère de la Défense nationale qui travaillaient sous contrat, en l'occurrence à Uplands. Le ministre se souvient sans doute qu'il avait répondu:

Les employés embauchés dans le cadre du programme RELAIS viendront s'ajouter à ceux que nous avons normalement sous contrat.

● (1200)

Le ministre sait-il que son ministère refuse de réembaucher ses employés occasionnels à la Base des forces canadiennes d'Uplands, sous prétexte qu'il embauche des travailleurs dans le cadre du programme RELAIS? Je lui demande donc aujourd'hui d'examiner personnellement cette affaire.

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** Madame le Président, je comprends les inquiétudes que le député témoigne à ce sujet, et si elles étaient fondées, je les éprouverais moi aussi.

**M. Crosby:** Allons donc. Vous savez bien qu'elles sont fondées.

**M. Lamontagne:** D'après les renseignements que j'ai obtenus à ce sujet, elles ne le sont pas.

**M. Nielsen:** Elles sont bel et bien fondées.

**M. Lamontagne:** Les travailleurs que nous embauchons dans le cadre du programme RELAIS ne remplacent pas nos employés occasionnels.

**Des voix:** Mais si!

**M. Lamontagne:** Le député sait pertinemment que nous disposons chaque année d'un certain nombre d'années-personnes sous forme de postes temporaires.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** De combien d'années-personnes disposez-vous à Esquimalt?

**M. Crosby:** De combien d'années-personnes disposez-vous à Halifax?

**M. Lamontagne:** C'est le Conseil du Trésor qui détermine, par voie de règlement, combien d'employés à contrat nous pouvons embaucher. C'est lui qui le détermine chaque année. Nous devons mettre à pied le 31 mars, tous les employés que nous avons à contrat, jusqu'à ce que nous soyons informés par le Conseil du Trésor du nombre d'années-personnes qui nous a été alloué. Cependant, je puis donner au député l'assurance que je vais examiner soigneusement l'affaire qu'il vient de me soumettre. Pour le satisfaire, je pourrais même lui répondre par écrit.